

OMPI



WO/CC/54/3 Corr.

ORIGINAL : anglais

DATE : 20 juin 2006

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITE DE COORDINATION DE L'OMPI

**Cinquante-quatrième session (18^e session extraordinaire)
Genève, 19 et 20 juin 2006**

RAPPORT

adopté par le Comité de coordination

1. Convoqué par le directeur général, le Comité de coordination de l'OMPI (ci-après dénommé "Comité de coordination") s'est réuni au siège de l'Organisation les 19 et 20 juin 2006.
2. La session a été ouverte et présidée par le président du Comité de coordination, M. l'Ambassadeur Love Mtesa (Zambie).
3. Les États ci-après membres du Comité de coordination étaient représentés à la session : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pérou, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Singapour, Slovaquie, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay, Zambie (57).
4. Les États ci-après étaient représentés par des observateurs : Bulgarie, Congo, Ex-République yougoslave de Macédoine, Israël, Lituanie, Pologne, République tchèque, Saint-Siège, Ukraine, Venezuela, Zimbabwe (11).

Ordre du jour

5. Le Comité de coordination a adopté l'ordre du jour proposé dans le document WO/CC/54/1.

Nomination des vice-directeurs généraux et des sous-directeurs généraux

6. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/CC/54/2.

7. Le directeur général a fait la déclaration suivante :

“À la suite de consultations intensives et prolongées avec les États membres, notamment par l'intermédiaire des coordonnateurs de groupes, les propositions figurant dans le document WO/CC/54/2 peuvent être considérées comme une étape importante dans la poursuite de l'effort d'adaptation et de progrès des activités essentielles de cette Organisation.

“Je rappelle que l'article 9.7) de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle dispose que le directeur général nomme les vice-directeurs généraux après approbation du Comité de coordination. L'article 4.8a) du Statut et Règlement du personnel de l'OMPI prévoit également que le directeur général nomme les sous-directeurs généraux en tenant compte de l'avis de ce comité.

“Vous voudrez bien noter que le curriculum vitae de chacun des candidats proposés fait l'objet d'une annexe distincte du présent document. Ces curriculum vitae ont été présentés par les candidats en question.

“À l'expiration de la nomination de Mme Rita Hayes (États-Unis d'Amérique), je propose que M. Michael Keplinger (États-Unis d'Amérique) soit nommé au poste de vice-directeur général qui sera laissé vacant par Mme Hayes le 1^{er} décembre 2006. M. Keplinger est actuellement juriste principal à l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique.

“Je souhaiterais saisir cette importante occasion pour rendre un hommage particulier à Rita Hayes. Depuis 2001, Mme Hayes a servi cette Organisation avec bienveillance, loyauté et dévouement. Elle a toujours privilégié le dialogue avec tous nos États membres et a fait preuve d'un engagement remarquable à l'égard de l'excellence. Nous saluons ses nombreuses contributions aux travaux de l'OMPI et la félicitons pour ses efforts exemplaires, en particulier dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes.

“Je propose que les nominations de MM. Philippe Petit (France) et Francis Gurry (Australie) en tant que vice-directeurs généraux soient prolongées à partir du 1^{er} décembre 2006. Comme vous le savez, M. Narendra Sabharwal (Inde) est nommé vice-directeur général à compter du 1^{er} décembre 2006, à la suite de l'expiration du contrat de M. Geoffrey Yu (Singapour).

“M. Yu est entré au service de cette Organisation en 1981. Il a, depuis lors, assumé ses fonctions avec beaucoup de diligence, de dévouement et de finesse. Il a investi beaucoup de son temps et de ses efforts pour faire en sorte que les activités de

cette Organisation soient menées avec excellence et dans l'intérêt maximum de nos États membres. Nous le remercions pour ses nombreuses contributions aux travaux de l'OMPI et le félicitons pour sa carrière remarquable en qualité de fonctionnaire international.

“Je propose que la nomination de M. Ernesto Rubio (Uruguay) en qualité de sous-directeur général soit prolongée à partir du 1^{er} décembre 2006. En ce qui concerne le second poste de sous-directeur général, je propose de nommer M. Geoffrey Onyeama (Nigéria), actuellement directeur du Bureau du développement économique pour l'Afrique. Je propose en outre le reclassement d'un poste de grade D-2 au grade de sous-directeur général, pour faire face aux nouveaux défis rencontrés par cette Organisation. Je propose de nommer à cette fonction Mme Wang Binying (Chine), actuellement directrice exécutive chargée des Services d'appui administratif et Questions relatives à l'Assemblée générale.

“Les attributions des vice-directeurs généraux et sous-directeurs généraux pourront faire l'objet de changements en fonction des besoins opérationnels de l'Organisation et des résultats de l'étude indépendante des ressources humaines et financières de l'Organisation, qui sera menée prochainement sous la supervision du Comité d'audit. Les résultats de cette étude indépendante devraient être transmis aux États membres de l'OMPI lors de leurs assemblées de 2007.

“S'agissant de la durée des mandats, j'estime approprié que les mandats de toutes les personnes nommées à la haute direction expirent en même temps et n'aillent pas au-delà du mandat du directeur général. Je propose donc que ces nominations des vice-directeurs généraux et sous-directeurs généraux portent sur la période allant du 1^{er} décembre 2006 au 30 novembre 2009.

“À la suite des consultations prolongées que j'ai évoquées, il semble que certaines délégations ne soient pas prêtes à adhérer au consensus concernant la notion d'indemnité au titre de la cessation de service dont il est question dans la toute dernière partie du document. Pour simplifier les choses, je propose donc de mettre cette question en suspens et de ne pas examiner, à cette session du Comité de coordination, le paragraphe 18 et le paragraphe de décision 21.

“J'espère très sincèrement que nous pourrons compter sur le soutien du Comité de coordination.

“Merci.”

8. Outre leur soutien général manifesté en faveur des propositions du directeur général, et après avoir exprimé leurs remerciements et adressé leurs meilleurs vœux aux vice-directeurs généraux sortants Mme Rita Hayes et M. Geoffrey Yu, plusieurs délégations, représentant des États indiqués aux paragraphes 3 et 4 ci-dessus, ont fait des déclarations plus précises dont le texte est résumé ci-après.

9. Le président s'est joint au directeur général pour rendre hommage à Mme Rita Hayes, vice-directrice générale sortante qui quittera l'Organisation à la fin de l'année et qui a assumé ses fonctions avec distinction, et il lui a souhaité plein succès dans ses entreprises futures. Il a également rendu hommage à M. Yu et lui a adressé ses meilleurs vœux.

10. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, a appuyé la proposition du directeur général concernant les nominations aux postes de vice-directeur général et de sous-directeur général pour la période 2006-2009 indiquées aux paragraphes 19 et 20 du document WO/CC/54/2. Elle s'est félicitée du travail accompli par les vice-directeurs généraux et sous-directeurs généraux en exercice et les a félicités, ainsi que les autres membres du personnel du Bureau international, pour les résultats obtenus par l'Organisation au cours de leur mandat. Le groupe B a également fait part de ses remerciements et de ses meilleurs vœux aux vice-directeurs généraux sortants, Mme Rita Hayes et M. Geoffrey Yu. La délégation de la Suisse a indiqué que le groupe B considérait que, pour maintenir le niveau d'excellence de l'Organisation, tous les postes à l'OMPI, et notamment les postes stratégiques, devraient être pourvus au mérite par des personnes possédant les compétences techniques et les qualifications requises. Des ressources suffisantes doivent être consacrées aux activités essentielles de l'Organisation, qui comprennent notamment l'amélioration de la compréhension de la propriété intellectuelle et de ses avantages et l'administration des systèmes d'enregistrement international. La délégation a ajouté que le groupe B estimait que l'étude bureau par bureau des ressources humaines et financières de l'Organisation recommandée par le Corps commun d'inspection dans son rapport de février 2005 intitulé "Examen de la gestion et de l'administration de l'OMPI : budget, supervision et questions connexes" était une tâche prioritaire et de première importance pour l'administration de l'OMPI. Elle a indiqué que cette étude devrait être conduite le plus tôt possible, en commençant par la haute direction de l'OMPI, et qu'elle constituerait pour l'Organisation une occasion unique d'obtenir des données précises pour procéder à l'ajustement nécessaire des ressources humaines et financières afin de rendre le Bureau international encore plus efficient et efficace dans l'intérêt de tous les États membres. Le groupe B a accueilli avec satisfaction la confirmation du directeur général selon laquelle ces postes pourraient être modifiés en fonction des besoins opérationnels de l'OMPI et des résultats de l'analyse indépendante des ressources humaines et financières qui serait effectuée sous la supervision du Comité d'audit de l'OMPI et soumise à l'Assemblée générale en 2007. Le groupe B a appuyé sans réserve la proposition du directeur général tendant à retirer les paragraphes 18 et 21. Il a été fait référence au document A/41/6 des assemblées des États membres de l'OMPI tenues en 2005 et au paragraphe 10 dudit document, selon lequel le directeur général avait mis fin, par décision du 12 novembre 2004, à toute indemnité de fonctionnaires de haut rang pour cessation de service avant l'âge de la retraite, les dispositions pertinentes du Statut et Règlement du personnel de l'OMPI constituant le seul cadre réglementaire pour les indemnités de cessation de service par accord mutuel avant l'âge de la retraite. La délégation a conclu en disant que le groupe B se félicitait de participer activement et de manière constructive à toutes les activités de l'OMPI avec la nouvelle équipe proposée par le directeur général et qu'il était assuré que, avec cette nouvelle équipe dirigeante, l'OMPI serait en mesure de mettre en œuvre son plan d'action mondial pour la propriété intellectuelle.

11. La délégation du Pérou, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a dit que, compte tenu des explications fournies par le directeur général, son groupe était en mesure d'entériner et d'approuver les nominations proposées par le directeur général aux postes de vice-directeurs généraux et de sous-directeurs généraux. La délégation a exprimé sa gratitude pour le travail réalisé par les vice-directeurs généraux qui allaient quitter leurs fonctions, Mme Rita Hayes et M. Geoffrey Yu, et s'est dite persuadée que tous les fonctionnaires nommés travailleraient aussi dans l'intérêt de tous les États membres, en particulier des pays en développement. Le GRULAC a fait part de ses préoccupations à la suite du processus de consultation qui a été mené au cours des dernières semaines et a souligné qu'il était important que ce processus, ainsi que d'autres processus qui étaient menés à l'OMPI, tels que celui qui visait à établir la transparence en ce qui concerne le

programme et budget ou l'analyse indépendante des ressources humaines et financières de l'Organisation, s'inscrit dans une vision globale d'ouverture et de transparence et d'un plus grand équilibre géographique et une meilleure parité hommes femmes. La décision qui a été prise de créer un nouveau poste de sous-directeur général à titre temporaire pour trois ans, d'une certaine façon, contribuait à établir un plus grand équilibre dans l'Organisation mais cela restait insuffisant, étant donné qu'un groupe continuait d'avoir trois vice-directeurs généraux, alors que le GRULAC et le groupe des pays africains n'avaient aucun représentant parmi les vice-directeurs généraux, alors qu'ils continuaient d'être représentés au niveau des sous-directeurs généraux. La délégation a souligné la nécessité d'entreprendre une réflexion de sorte que l'OMPI dispose d'une organisation du travail viable et se caractérise par une représentation géographique appropriée, non seulement au niveau de la prise de décisions mais aussi parmi le personnel travaillant dans l'Organisation. Elle a aussi insisté sur le manque de clarté et de logique dans la composition des différents groupes au sein de l'OMPI; il était en effet difficile de comprendre pourquoi il existait un groupe comptant un seul membre alors qu'un autre en comptait environ 50. Elle a souligné le fait que, en dehors des sept groupes officiels, il existait d'autres groupes définis en fonction de certaines structures régionales, avec pour conséquence qu'un seul pays pouvait être représenté dans trois ou plusieurs groupes, et a recommandé de suivre la pratique existant dans les différents organes et organismes de l'ONU. La délégation a insisté sur le fait que le GRULAC constituait un groupe très hétérogène, dans le cadre duquel coexistaient différents blocs ou sous-groupes régionaux, mais que, malgré leurs différences, les diverses composantes devaient continuer de coexister, cette structure étant la plus appropriée pour permettre de préserver un système multilatéral efficace. Selon ce groupe, cette question avait des incidences en ce qui concerne non seulement la représentation régionale aux postes élevés de l'Organisation mais aussi les questions relatives au budget ou à la coopération et les procédures de prise de décisions. L'un des exemples les plus concrets était l'assistance financière fournie par l'Organisation pour la participation aux réunions techniques. Il pourrait s'ensuivre que des structures ne répondant pas à des critères équitables soient maintenues et que des groupes ou certains pays estiment avoir le droit d'être toujours représentés aux postes élevés ou avoir le monopole de certaines questions au sein de l'Organisation. La délégation a déclaré que, outre les capacités et la compétence des fonctionnaires, il était important d'assurer le roulement et le renouvellement dans les postes et, par conséquent, a recommandé l'établissement d'un mécanisme sous l'égide du Comité de coordination qui permettrait d'arriver à un consensus sur la façon dont l'Organisation pourrait déterminer de meilleures méthodes de travail, afin d'être prête, lorsque le moment viendrait pour l'Assemblée générale en 2007 d'analyser plusieurs des mécanismes utilisés dans l'Organisation, à améliorer le système qui existait actuellement.

12. La délégation de la Thaïlande, parlant au nom du groupe des pays asiatiques, a souligné qu'il était important de tenir compte des souhaits des États membres mais aussi d'autres parties prenantes, étant dans l'intérêt bien compris de tous d'avoir une répartition géographique équitable et une parité hommes femmes au niveau de la haute direction de l'Organisation afin de veiller à ce qu'il soit tenu compte des intérêts des États membres dans le travail de celle-ci. Le groupe des pays asiatiques a félicité M. Geoffrey Yu et l'a vivement remercié pour ses efforts incessants et son dévouement indéfectible tendant à faire aller l'Organisation de l'avant dans l'intérêt de tous les États membres, et a fait part de sa satisfaction pour sa contribution aux progrès réalisés dans le domaine relevant du secteur du développement économique comme témoignage de son action. Le groupe a aussi souhaité la bienvenue à M. Narendra Sabharwal, qui occuperait le poste de vice-directeur général après M. Yu, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} décembre 2006, ainsi que cela a été approuvé par le Comité de coordination à sa dix-septième session extraordinaire tenue en septembre 2003; le groupe a aussi déclaré qu'il se réjouissait à l'idée de travailler étroitement

avec M. Sabharwal, qui disposait de larges connaissances et d'une vaste compétence en ce qui concerne la région Asie-Pacifique. Il a aussi exprimé sa gratitude à Mme Rita Hayes pour les efforts assidus qu'elle a déployés dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins et s'est dit persuadé que les compétences et l'expérience de M. Michael Keplinger faisaient de lui une personne qualifiée pour ce poste. Le groupe des pays asiatiques a aussi rendu hommage à MM. Philippe Petit et Francis Gurry et a appuyé le renouvellement de leur mandat au poste de vice-directeur général; ils ont réalisé un travail remarquable en assurant le bon déroulement des activités au niveau des affaires administratives, et en orientant le travail du PCT et en ce qui concerne les questions mondiales de propriété intellectuelle, respectivement. Le groupe s'est félicité du renouvellement du mandat de M. Ernesto Rubio au poste de sous-directeur général, ce qui lui permettrait de continuer à aider les États membres dans le secteur des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, et a appuyé la nomination proposée de M. Geoffrey Onyeama, dont l'expérience acquise au sein du Bureau du développement économique pour l'Afrique serait utile pour répondre aux préoccupations des pays africains et des pays les moins avancés. Il a aussi soutenu la proposition tendant à nommer Mme Wang Binying sous-directrice générale, persuadé que son expérience passée constituerait un atout précieux pour la nouvelle équipe de direction et devrait être positive pour les pays en développement. Enfin, le groupe des pays asiatiques a souligné qu'il était important de rendre l'OMPI plus efficace dans son travail, en particulier compte tenu du processus de réforme en cours au sein de l'ONU, et a espéré que la nouvelle structure de direction conduirait à un renforcement de l'application des principes de bonne gouvernance et de reddition de comptes afin de permettre aux États membres de répondre à la nature évolutive du système de la propriété intellectuelle, compte tenu des problèmes de développement auxquels faisaient face les pays en développement et afin de contribuer au bien-être de tous.

13. La délégation du Kirghizistan, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, s'est prononcée pour la proposition présentée par M. Kamil Idris en ce qui concerne les vice-directeurs généraux et les sous-directeurs généraux. Elle a remercié en particulier Mme Rita Hayes et aussi M. Geoffrey Yu pour leur remarquable contribution au travail de l'Organisation. En outre, la délégation a souligné l'importance que revêtait pour son groupe le travail mené par M. Philippe Petit de 2001 à 2006, dont le groupe a bénéficié en particulier, et lui a adressé ses remerciements à cet égard. Elle a aussi exprimé ses remerciements à M. Ernesto Rubio pour sa collaboration, en particulier pendant la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un Traité révisé sur le droit des marques, qui s'est tenue à Singapour. Elle a également fait part de sa gratitude au directeur général pour avoir proposé de retirer les paragraphes 18 et 21 du document WO/CC/54/2; elle a donc appuyé sa proposition dans son intégralité, en particulier, en ce qui concerne la proposition de nommer Mme Wang Binying (Chine) sous-directrice générale, estimant qu'elle était très compétente pour occuper ce poste élevé. Enfin, la délégation a noté que les postes au sein de la haute direction de l'OMPI étaient des postes qui devraient être attribués dans le respect d'une répartition géographique équitable et que certains progrès avaient été réalisés et que certaines décisions allaient dans le bon sens, tout en estimant qu'il était souhaitable qu'un représentant de son groupe occupe un poste de sous-directeur général.

14. La délégation de la Chine s'est félicitée de la proposition du directeur général en ce qui concerne son équipe et les efforts considérables qu'il a déployés à cet égard. La délégation était heureuse que Mme Wang Binying, ressortissante de la Chine, soit proposée comme sous-directrice générale de l'OMPI et a déclaré que depuis qu'elle est devenue membre de l'OMPI en 1980, il y a 26 ans, la Chine a accompli des progrès remarquables dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle. Actuellement, le Gouvernement chinois avait

engagé une action en faveur de la construction et de l'innovation dont la protection de la propriété intellectuelle constituait un des éléments indispensables; à cet égard, le Gouvernement chinois attachait une grande importance au rôle et à la coopération de l'OMPI. La nomination de Mme Wang renforcerait indubitablement la coopération entre l'OMPI et la Chine, ce qui aurait un effet positif sur les efforts déployés par la Chine afin d'améliorer son système de propriété intellectuelle. La délégation a noté que Mme Wang serait le premier ressortissant chinois à faire partie de la haute direction de l'OMPI, la Chine n'ayant jamais été représentée à ce niveau depuis qu'elle est devenue membre de l'Organisation en 1980. La délégation a déclaré par ailleurs que le poste qu'elle visait en fait était celui de vice-directeur général, Mme Wang étant parfaitement compétente pour ce poste compte tenu de sa vaste expérience et de ses grandes connaissances professionnelles; c'est dans le souci de préserver l'unité parmi les États membres de l'OMPI que la Chine avait accepté la proposition du directeur général, qui était le résultat de plusieurs séries de consultations entre les groupes. Elle s'est dite persuadée que, grâce à ces compétences remarquables, Mme Wang, une fois nommée, répondrait à la confiance et aux attentes de M. Idris et des États membres de l'OMPI. Enfin, la délégation a remercié M. Geoffrey Yu et Mme Rita Hayes pour leur remarquable contribution tout au long de leur mandat et a exprimé son soutien à la nouvelle équipe.

15. La délégation du Nigéria, parlant au nom du groupe des pays africains, s'est félicitée de la convocation du Comité de coordination pour examiner la nomination des vice-directeurs généraux et sous-directeurs généraux de l'OMPI, et a remercié le directeur général pour toutes les dispositions prises. Elle a aussi félicité le président du Comité de coordination d'avoir dirigé efficacement les travaux du comité depuis sa nomination l'année dernière. Elle a déclaré qu'elle était consciente du fait que la nomination à des postes élevés dans toute organisation, y compris à l'OMPI, constituait un exercice délicat qui exigeait tact, discrétion, sagesse d'appréciation et large consultation. Elle a estimé que ces éléments se retrouvaient dans les propositions de nomination présentées par le directeur général, de vastes consultations associant ambassadeurs et experts ayant eu lieu à tous les stades du processus. Le groupe des pays africains a noté que l'Organisation compterait un nouveau vice-directeur général, en la personne de M. Michael Keplinger (États-Unis d'Amérique); il s'est félicité de sa nomination, espérant que sa présence contribuerait à l'efficacité de l'Organisation et à la réussite de ses travaux en général. Le groupe a souhaité la bienvenue à M. Narendra Sabharwal au poste de vice-directeur général de l'Organisation, chargé du secteur du développement économique, et s'est félicité de la nomination de M. Geoffrey Onyeama (Nigéria), M. Ernesto Rubio (Uruguay) et Mme Wang Binying (Chine) comme sous-directeurs généraux de l'Organisation. La délégation a noté avec satisfaction que les nominations proposées témoignaient d'une plus grande parité hommes femmes et d'une répartition géographique plus équitable, et a félicité le directeur général d'être parvenu, dans une mesure raisonnable, à établir cet équilibre délicat dans l'Organisation ainsi que cela ressort clairement du troisième paragraphe du document WO/CC/54/2. La délégation a totalement soutenu les propositions de nomination présentées par le directeur général et s'est dite convaincue que les personnes désignées assumeront leurs fonctions avec la plus grande compétence et à la satisfaction de l'ensemble de l'Organisation et de ses États membres. La délégation a aussi profité de l'occasion pour exprimer ses remerciements pour les services remarquables rendus par les deux vice-directeurs généraux qui allaient quitter leurs fonctions, à savoir Mme Rita Hayes et M. Geoffrey Yu, qui ont apporté une contribution exceptionnelle dans le cadre de la coopération de l'OMPI avec l'Afrique. La délégation a cru comprendre, d'après les remarques liminaires du directeur général, que les paragraphes 18 et 21 étaient supprimés du document de travail et ne devraient pas être examinés par le comité au cours de sa présente session. La délégation a totalement souscrit à cette décision et a demandé le

retrait de la dernière phrase du paragraphe 17. Elle a considéré qu'elle était inextricablement liée aux paragraphes 18 et 21 et a demandé au conseiller juridique de confirmer que la suppression du paragraphe 21 entraînerait bien aussi le retrait de la dernière phrase du paragraphe 17.

16. La délégation de la Croatie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le directeur général pour sa déclaration et le document présenté. La délégation a précisé que son groupe régional appuyait la proposition du directeur général de supprimer les paragraphes 18 à 21, compte tenu des réserves exprimées par certains membres. La délégation a déclaré que, comme d'autres membres, elle souhaitait que la modification proposée soit mentionnée dans le compte rendu de la réunion.

17. La délégation de la Croatie a félicité le directeur général de la façon dont il a conduit les consultations avant de publier le document sur les recommandations de nomination aux postes de sous-directeur général et de vice-directeur général. Ces consultations ont été menées de manière transparente et n'ont exclu personne, ce qui a permis d'aboutir à une solution pouvant recueillir le consensus de toutes les parties intéressées.

18. La délégation a dit que le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes pouvait accepter le consensus et appuyer la liste de noms proposés par le directeur général pour les postes de vice-directeur général et de sous-directeur général. Elle a aussi approuvé la proposition du directeur général de reclasser un poste de directeur exécutif de grade D.2 au grade de sous-directeur général, étant entendu que ce reclassement visait à tenir mieux compte de la répartition des tâches en rapport avec la haute direction de l'Organisation et que le coût de ce reclassement serait pris en charge par le budget de l'exercice biennal en cours et celui de l'exercice suivant.

19. Lorsqu'ils ont examiné la proposition du directeur général, les pays d'Europe centrale et des États baltes ont insisté sur les compétences professionnelles et l'expérience avérée dans le domaine de la propriété intellectuelle des candidats ainsi que sur l'intégrité morale ou éthique de ceux-ci. La délégation a dit que cet examen avait été réalisé aussi compte tenu d'autres critères importants tels que le maintien d'une répartition géographique équitable et d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes. Elle a constaté avec satisfaction que de nombreux candidats étaient issus de la structure interne de l'OMPI et qu'ils avaient la réputation d'être des professionnels travailleurs et dévoués. Au fil des ans, ils ont contribué de manière extrêmement utile aux travaux de l'Organisation, ce qui a convaincu la délégation que les reconduire dans leurs fonctions ou reclasser leur poste, ainsi qu'il a été proposé, permettrait d'assurer la stabilité et la continuité de la haute direction de l'Organisation.

20. La délégation de la Croatie a dit que, sans remettre en question la prérogative du directeur général de choisir les membres de son équipe, elle souhaitait attirer l'attention sur la déception éprouvée par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes lorsque celui-ci avait constaté que le nom du candidat qu'il appuyait, à savoir M. Željko Topić, directeur général de l'Office national de la propriété intellectuelle de la République de Croatie, ne figurait pas sur la liste des noms soumis aux membres. La délégation est et demeure convaincue que M. Topić est hautement qualifié, qu'il possède le talent d'un dirigeant et qu'il sait faire preuve de dévouement, qualités qui auraient dû lui permettre de réussir.

21. La délégation de la Croatie a dit être d'avis que le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes représentait des pays remarquables en matière de protection de la propriété intellectuelle et d'adhésion à tous les accords internationaux et conventions pertinents administrés par l'OMPI. Selon son analyse, 100% de ces pays sont membres des systèmes de Madrid et du PCT. Quatre-vingt-quinze pour cent d'entre eux ont adhéré à la Convention de Rome et presque 90% à la Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes et au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur. Compte tenu du niveau élevé de protection de la propriété intellectuelle qu'ils offrent et de leur solide réputation de respect des instruments signés, ils peuvent soutenir la comparaison avec tout autre grand groupe au sein de l'Organisation. Les pays d'Europe centrale et des États baltes jouent un rôle actif et très constructif dans les négociations en cours relevant du programme de travail de l'OMPI, et font souvent preuve de souplesse et d'esprit de compromis dans l'intérêt de tous les États membres de l'OMPI.

22. La délégation de la Croatie a poursuivi en indiquant que, malheureusement, cette énergique contribution n'avait pas été prise en compte, ni reconnue de manière appropriée lorsqu'il s'est agi de participer à la direction de l'Organisation. Elle a le sentiment que ce groupe et ses candidats ont été laissés de côté dans le processus de nomination des hauts fonctionnaires de l'OMPI. Ainsi, sur 15 postes figurant dans l'organigramme administratif, aucun n'est occupé par un ressortissant d'un pays d'Europe centrale ou d'un État balte. Sur les 86 noms figurant sur la liste des "hauts fonctionnaires de l'OMPI", seuls trois correspondent à des personnes issues de ce groupe. En outre, sur les 938 fonctionnaires de l'OMPI, il n'y en a que 17 qui sont originaires d'un pays d'Europe centrale ou d'un État balte.

23. La délégation de la Croatie a rappelé que l'article 9 de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle prévoyait qu'il devait être "dûment tenu compte de l'importance d'assurer ce recrutement sur une base géographique aussi large que possible". Elle a conclu avec regret que cette disposition n'avait pas toujours été respectée, ou pas pleinement, notamment lorsqu'il s'agissait de son groupe. La répartition régionale actuelle des postes de vice-directeur général et de sous-directeur général ne tient pas compte de tous les groupes régionaux. L'OMPI est composée de membres provenant de PMA, de pays en développement, de pays développés et de pays en transition. Il est toutefois frappant de constater que le seul groupe non représenté dans la haute direction de l'Organisation demeure le groupe des pays à économie en transition. Or, ce groupe est composé d'un nombre important de pays qui, de l'avis de la délégation, méritent une meilleure représentation au sein de l'Organisation. La délégation a précisé que son groupe espère qu'à l'avenir les critères de la répartition régionale s'appliqueront de manière plus rigoureuse aux nominations des fonctionnaires de l'OMPI, et cela à tous les niveaux.

24. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a félicité les vice-directeurs généraux sortants, Mme Hayes et M. Yu, de leur dévouement, de leur grand travail ainsi que de leur loyauté envers l'Organisation, ses objectifs et ses principes. Il a dit se réjouir à l'idée de travailler en étroite collaboration avec le directeur général et l'équipe chargée de la haute direction de l'Organisation, qui vont être confrontés à une période éprouvante aux fins de la promotion et de la sauvegarde de la propriété intellectuelle au niveau mondial.

25. La délégation de Singapour, s'exprimant au nom de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ANASE), a déclaré que, en tant que membre de l'ANASE, elle s'associait pleinement à la déclaration du groupe des pays d'Asie prononcée par l'éminent ambassadeur de la Thaïlande. L'ANASE est convaincue que l'importance ou l'efficacité de

toute organisation dépend de l'envergure de la gestion de son personnel et de la qualité de la direction. À cet égard, elle a dit appuyer toute initiative visant à améliorer et renforcer la structure de direction de l'OMPI. La délégation a dit se rallier à des conférenciers précédents qui s'étaient prononcés en faveur des changements proposés par le directeur général et des nouvelles nominations de hauts fonctionnaires ainsi que de la durée du mandat de ceux-ci. Elle s'est aussi associée à la déclaration du groupe des pays d'Asie et au fait que celle-ci a insisté sur l'importance d'une répartition géographique équitable au sein de la haute direction de l'OMPI. Cela permettrait de contribuer à faire en sorte que les membres de l'OMPI doivent constituer un groupe international diversifié, originaires aussi bien de pays développés que de pays en développement. La délégation a dit partager l'avis selon lequel des candidats compétents, efficaces et qualifiés provenant de toutes les régions représentées au sein de l'OMPI devraient avoir une possibilité équitable d'occuper un poste à responsabilités à un niveau plus élevé au sein du Bureau international de l'OMPI. La délégation a remercié, au nom de l'ANASE, les fonctionnaires qui quitteront leurs fonctions dans l'année. Elle a dit être fière d'exprimer sa gratitude au vice-directeur général, M. Geoffrey Yu, pour le travail qu'il a accompli à l'OMPI grâce à ses compétences professionnelles et ses qualités personnelles. M. Yu a joué un rôle fondamental, notamment auprès des États membres de l'OMPI qui sont des pays en développement ou font partie des pays les moins avancés, dans la sensibilisation aux avantages économiques et stratégiques de la propriété intellectuelle. S'exprimant au nom de l'ANASE, la délégation de Singapour a dit qu'elle avait observé une augmentation marquée de l'intérêt de ces délégations, au cours des dernières années, pour les questions ayant trait à la propriété intellectuelle et au développement économique. La délégation a aussi souhaité saluer l'engagement et les efforts spectaculaires de la vice-directrice générale, Mme Rita Hayes, dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes, et l'en a remerciée. Elle a souligné que l'ANASE et l'OMPI avaient établi des liens de coopération étroits, et qu'elle se réjouissait de mettre à profit ces fondements. La délégation de Singapour a aussi félicité M. Michael Keplinger, M. Narendra Sabharwal, Mme Wang Binying et M. Geoffrey Onyeama, qui intégreront dans l'année la nouvelle équipe de direction, et a déclaré se réjouir à l'idée de continuer à travailler avec M. Francis Gurry, M. Philippe Petit et M. Ernest Rubio, et elle leur a adressé à tous ses meilleurs vœux.

26. La délégation du Paraguay a déclaré être venue à la réunion car elle souhaitait souligner l'importance que son pays attache aux travaux accomplis au sein de l'OMPI. Elle s'est dite ravie de constater les résultats des consultations du directeur général et a noté que celui-ci avait réussi à trouver un consensus. Elle lui a donc rendu hommage pour cela. En outre, il est apparu à la délégation que la proposition énonçait clairement les tâches à accomplir par les diverses personnes nommées et que la répartition à cet égard était claire. Ainsi, il serait possible d'utiliser les personnes les plus appropriées pour accomplir un travail qu'elles sont les mieux à même de réaliser. La délégation a également exprimé son soutien sans réserve à la déclaration faite par la délégation du Pérou au nom du GRULAC. Pour conclure, elle a félicité les nouveaux membres de l'équipe de haute direction de l'OMPI et, notamment, a rendu hommage à M. Geoffrey Yu qu'elle a remercié pour ses nombreuses années passées à l'OMPI et félicité pour tout ce qu'il a accompli. La délégation a également rendu hommage à Mme Rita Hayes qui a été une excellente représentante de son pays à Genève et qui a particulièrement réussi dans ses tâches à l'OMPI. Elle a souhaité à tous deux plein succès dans leurs activités futures lorsqu'ils auront quitté l'OMPI.

27. La délégation a également rappelé combien elle était satisfaite de voir qu'une certaine continuité a été prévue dans la proposition. Elle a noté que M. Rubio restait à son poste et savait qu'il était quelqu'un de très efficace, dont toute la région de la délégation pouvait être fière. En conclusion, la délégation a remercié le directeur général pour ses travaux incessants et efficaces et lui a souhaité plein succès pour l'avenir.

28. La délégation du Japon a déclaré qu'au cours de la dernière décennie, comme le savent les délégations, les droits de propriété intellectuelle ont subi de profonds changements. La création de propriétés intellectuelles et leur protection sont des enjeux majeurs, tant pour le secteur privé que pour les Gouvernements. Les actifs de propriété intellectuelle sont devenus une "ressource créée par l'homme" au sens le plus large. Ce fait s'accompagne naturellement de défis. Quelques-uns de ces défis sont, d'une part, la multitude de demandes déposées et, d'autre part, l'augmentation des différends internationaux. Les pays essaient de relever ces défis, de façon individuelle, mais également en accord avec les autres pays. La délégation du Japon a rappelé que c'est ce que fait le Japon qui est entré dans "l'ère pro-brevet" à la fin des années 90. Elle a également rappelé que le Gouvernement essayait de créer un "cycle de création intellectuelle", c'est-à-dire de délivrer des brevets de façon expéditive à des demandes prometteuses et d'accorder un niveau de protection suffisamment élevé à ces demandes. Ces mesures ont été prises pour encourager davantage la création intellectuelle. En tant que moteur de ce mouvement, le Conseil stratégique pour la propriété intellectuelle et la Haute Cour japonaise de la propriété intellectuelle ont été établis. De nombreux pays ont lutté pour relever les défis actuels à leurs manières. L'OMPI ne peut être une exception. En tant que centre international des droits de la propriété intellectuelle, elle est maintenant à la croisée des chemins. Si elle prend des mesures positives, l'OMPI deviendrait le véritable centre mondial du cycle de création intellectuelle. Si elle ne prend aucune mesure, elle pourrait être désavouée par les créateurs de la propriété intellectuelle. La délégation pensait que le premier cas de figure était possible et que le second ne devrait pas se produire. Tout dépendait des États membres et du Secrétariat de l'OMPI. C'est pourquoi, ils doivent soigneusement choisir leurs cadres. La délégation a déclaré qu'elle avait une confiance totale en ses cadres actuels, les vice-directeurs généraux MM. Petit et Gurry et le sous-directeur général, M. Rubio. La délégation a déclaré qu'elle plaçait beaucoup d'espoir dans ses nouveaux vice-directeurs généraux, MM. Sabharwal et Keplinger, et ses sous-directeurs généraux, M. Onyeama et Mme Wang. Ces personnes sont réputées pour leurs compétences et leur fidélité en tant que membres du personnel. En bref, la délégation a appuyé la proposition du directeur général, M. Idris et espéré qu'ils s'engageront pleinement auprès du directeur général à fournir ce que l'on attend d'eux. La délégation a déclaré que le Japon soutiendra la nouvelle administration aussi longtemps qu'elle répondra aux appels des États membres. La délégation a également saisi l'opportunité pour exprimer sa gratitude aux vice-directeurs généraux sortants, M. Yu et Mme Hayes, pour leur contribution inestimable à l'OMPI. Enfin, la délégation a rappelé que, au cours de ces dernières années, l'OMPI n'avait pas répondu à toutes les attentes des États membres. La délégation a ajouté que, avec la nouvelle équipe, les membres devraient bénéficier d'une plus grande transparence au sein de l'organisation. La délégation a également rappelé que la tâche de l'Organisation était si importante et urgente, qu'il n'y avait plus de temps à perdre. Elle a enfin invité l'administration à montrer aux États membres qu'une nouvelle OMPI volontaire était née.

29. La délégation du Royaume-Uni a appuyé pleinement la déclaration faite par la délégation de la Suisse au nom du Groupe B. La délégation a déclaré qu'il restait du chemin à faire et que tout le monde devait coopérer pour que l'organisation assume ses responsabilités et réponde aux besoins des États membres, de leurs citoyens et de leurs entreprises.

30. La délégation du Royaume-Uni a souhaité approfondir deux questions. Tout d'abord, elle a accueilli favorablement le retrait du paragraphe 21. À cet égard, la délégation a proposé que le rapport établi sur la réunion rende compte de la suggestion du directeur général, et de la décision du Comité de coordination, de ne pas tenir compte des paragraphes 18 et 21 du document WO/CC/54/2. De l'avis de la délégation, l'occasion devrait être saisie pour revoir les règles relatives aux indemnités, car elles ne sont pas claires et ne sont pas conformes aux meilleures pratiques dans d'autres parties des Nations Unies. Ensuite, la délégation a accueilli favorablement le fait que les engagements soient soumis à une analyse des ressources humaines et financières menée par le Comité d'audit et présentée aux sessions de l'Assemblée générale en 2007.

31. La délégation a rappelé ce que cela signifiait réellement. Pour que l'examen puisse être présenté aux sessions de l'Assemblée générale en 2007, le Comité d'audit devra avoir avalidé le rapport à sa session de juillet 2007, ce qui signifie que le projet de rapport devra lui être présenté en avril 2007. Par conséquent, il faut que l'Assemblée générale de 2006 désigne des consultants et que leurs mandats soient présentés et convenus lors de la prochaine réunion du Comité d'audit qui se tiendra en juillet 2006. La délégation du Royaume-Uni s'en tient à ce calendrier.

32. La délégation du Kenya a remercié le directeur général pour les propositions soumises au Comité de coordination dans le document WO/CC/54/2, propositions qui ont été attentivement examinées. La délégation a rappelé que la tâche de son comité consistait simplement à approuver la nomination des quatre vice-directeurs généraux et des deux sous-directeurs généraux qui avaient été proposés par le directeur général. La délégation a dit qu'elle s'associait à la déclaration faite par le Nigeria au nom du groupe des pays africains et que, d'emblée, elle déclarerait clairement qu'elle appuyait la nomination des six membres de la direction, à savoir, MM. Philippe Petit, Francis Gurry, Michael Keplinger et les sous-directeurs généraux, MM. Ernest Rubio, Geoffrey Onyeama et Mme Wang Binying. La délégation s'est dite persuadée qu'ils s'acquitteront au mieux de leurs importantes responsabilités. Elle a noté que le directeur général avait, comme à son habitude, fourni le meilleur candidat possible à ces postes et qu'elle apportait son plein soutien au directeur général ainsi qu'aux personnes nommées. La délégation s'est également prononcée en faveur de la proposition faite par le directeur général de supprimer les paragraphes 18 et 21. Elle a indiqué que cette mesure permettait de clarifier la procédure de nomination. Néanmoins, la délégation souhaitait également proposer que la dernière phrase du paragraphe 17, concernant la nomination soit, elle aussi, supprimée puisqu'elle est liée au paragraphe 21.

33. La délégation de la Colombie a appuyé sans réserve la déclaration faite par la délégation du Pérou en tant que coordonnateur et a souligné l'importance d'avoir un véritable équilibre géographique dans les postes de haut niveau de l'OMPI. La délégation a également exprimé son soutien au directeur général au cours de tout ce processus au sein de l'OMPI. Elle lui a transmis un message de confiance ainsi que ses remerciements pour le travail accompli en tant que directeur général de cette organisation. La délégation a déclaré qu'elle souhaitait approuver les nominations aux postes vice-directeurs généraux et leur a exprimé son soutien de façon à recevoir à l'avenir le même soutien lorsque son tour viendra. Avec ces nominations, la délégation a noté que les États membres disposent d'une nouvelle équipe de travail et elle s'est déclarée certaine que, sous la direction de M. Kamil Idris, les États membres feront en sorte que l'OMPI poursuive avec ardeur son travail en vue de réaliser les objectifs stratégiques fixés. La délégation a dit qu'elle souhaitait profiter de cette occasion pour faire écho à la proposition de nomination de M. Ernest Rubio, de l'Uruguay, afin qu'il

continue à occuper le poste sous-directeur général. M. Rubio est un fonctionnaire de haut niveau qui a eu une incidence positive sur les États membres de l'OMPI pendant sa mission. Elle lui souhaitait plein succès dans sa mission et lui présentait ses félicitations pour ses réalisations passées. Enfin, la délégation a indiqué que son gouvernement souhaitait exprimer sa sincère gratitude à M. Geoffrey Yu pour le travail important accompli au cours des années passées au sein de l'OMPI. Elle a souligné l'importance de son œuvre dans le secteur du développement et a indiqué que, dans ce domaine, la Colombie avait, par le passé, grandement bénéficié de divers programmes et activités de coopération. La délégation a transmis à M. Yu tous ses vœux de succès dans ses futures missions. Elle a également exprimé à Mme Rita Hayes la satisfaction du gouvernement de la Colombie pour le travail important qu'elle a accompli au sein de l'OMPI. Le travail de Mme Hayes a considérablement servi les intérêts de la propriété intellectuelle et du multilatéralisme.

34. En ce qui concerne la proposition faite par le directeur général de supprimer les paragraphes 18 et 21, la délégation a jugé que cette proposition devait être appuyée. Par conséquent, la délégation a estimé que la proposition devait être mise en œuvre à ce stade.

35. La délégation de la République de Corée a pleinement soutenu la déclaration faite par le représentant de la Thaïlande au nom du groupe des pays asiatiques et a souhaité se joindre aux orateurs précédents pour exprimer son soutien total à la proposition du directeur général.

36. La délégation de la République de Corée a estimé que le directeur général avait soumis une liste de candidats présentant un bon équilibre, d'une part, entre les pays développés et les pays en développement et, d'autre part, entre les différentes régions géographiques.

37. La délégation de la République de Corée a adressé tous ses vœux de succès aux membres de la nouvelle équipe dont les mandats ont été renouvelés et à ceux qui ont été nommés à de nouveaux postes. Elle a notamment appelé les fonctionnaires qui ont été reconduits dans leur fonction à toujours faire preuve du même degré de dévouement que celui observé dans le cadre de leur service à l'OMPI. À cet égard, la délégation a félicité M. Francis Gurry, M. Philippe Petit et M. Ernesto Rubio pour l'efficacité de leur travail. Elle s'est déclarée convaincue que leur engagement serait d'une grande importance pour l'Organisation et pour la propriété intellectuelle en général.

38. La délégation de la République de Corée a soutenu les propositions visant à promouvoir Mme Binying Wang du poste de directrice exécutive chargée des relations interoffices et des questions concernant l'Assemblée générale à celui de sous-directrice générale et M. Geoffrey Onyeama du poste de directeur du Bureau de la coopération pour le développement avec l'Afrique à celui de sous-directeur général.

39. La délégation de la République de Corée a également accueilli favorablement la nomination de M. Michael Keplinger pour superviser les travaux relatifs au droit d'auteur et aux droits connexes en qualité de sous-directeur général et s'est déclarée convaincue que ses qualifications et son expérience en faisaient un candidat idéal pour ce poste.

40. Finalement, la délégation de la République de Corée a souhaité rendre hommage aux deux vice-directeurs généraux sortants, M. Geoffrey Yu et Mme Rita Hayes, pour leur excellent travail et leur a adressé ses meilleurs vœux de succès dans leurs futures entreprises. En outre, la délégation a formulé le souhait de travailler en étroite collaboration avec M. Narendra Sabharwal, appelé à succéder à M. Geoffrey Yu. Elle s'est félicitée de l'étroite

collaboration qui existait entre l'OMPI et la République de Corée lorsqu'il était directeur du Bureau de la coopération pour le développement avec l'Asie et le Pacifique et a souhaité voir se poursuivre ces relations fructueuses dans le cadre de ses nouvelles responsabilités.

41. Souscrivante aux déclarations formulées au nom du groupe B, la délégation de la Suisse s'est jointe au consensus naissant concernant la proposition du directeur général sur les nominations aux postes de vice-directeur général et de sous-directeur général pour la période 2006-2009 telle qu'elle est présentée dans les paragraphes 19 et 20 du document WO/CC/54/2. Elle a aussi approuvé les conditions applicables à ces mandats énoncés dans les paragraphes 4 à 17 du document précité. La délégation de la Suisse a estimé que ces nominations visaient des personnes d'un très haut niveau de compétence qui seront à même de guider l'Organisation sur la voie d'un succès retentissant dans les années à venir.

42. La délégation de la Suisse a déclaré qu'elle ne souhaitait pas poursuivre sa déclaration sans faire part de sa satisfaction concernant le travail accompli par les vice-directeurs généraux et les sous-directeurs généraux en poste et sans les féliciter, ainsi que les membres du personnel, pour les résultats obtenus par l'Organisation au cours des années passées. La délégation a aussi saisi cette occasion pour adresser ses meilleurs vœux à Mme Rita Hayes et M. Geoffrey Yu pour leur avenir personnel et professionnel.

43. La délégation a dit que la Suisse, en tant que pays d'accueil et membre de l'OMPI, avait toujours attaché une importance particulière au fait que l'Organisation soit dotée d'un personnel adapté à ses besoins tant au niveau du travail accompli que des qualifications, de façon à pouvoir s'acquitter avec succès des tâches complexes et techniques qui lui incombent en sa qualité d'institution spécialisée du système des Nations Unies dans le domaine de la propriété intellectuelle. La délégation a rappelé que l'OMPI était en effet une organisation internationale particulière, et ce à divers égards en raison de son mode de fonctionnement et de son financement, des services qu'elle offre au public et surtout du domaine dans lequel elle opère : la propriété intellectuelle. Il s'agit en effet d'un domaine spécifique de tout premier plan qui nécessite des compétences spécialisées et hautement techniques. Les États membres ont émis le souhait que l'OMPI continue de jouer un rôle moteur dans ce domaine, afin que l'ensemble des États membres et des parties prenantes ait une meilleure compréhension des avantages liés à la propriété intellectuelle, dans le but de mener à bien son développement futur et en particulier de permettre une gestion saine et efficace du système d'enregistrement international. La délégation a indiqué qu'il était essentiel que l'OMPI continue de disposer à tous les niveaux, y compris parmi les fonctionnaires de haut rang, d'un personnel qualifié et compétent dont le savoir-faire est nécessaire au sein de l'Organisation. Seule une telle politique d'exigence en matière de recrutement permettrait à l'OMPI de conserver son niveau d'excellence dans le domaine de la propriété intellectuelle et lui assurerait à l'avenir le succès que les États membres ont connu dans le passé.

44. La délégation a réaffirmé que l'étude bureau par bureau que le directeur général s'apprête à lancer offrirait une occasion unique d'avoir une vision claire de la situation et de procéder aux ajustements nécessaires en fonction des ressources humaines et financières. L'objectif serait d'accroître l'efficacité du Bureau international dans l'intérêt de l'ensemble des États membres. À cet égard, la délégation de la Suisse s'est félicitée des informations précises fournies par le directeur général, selon lesquelles cette évaluation concernerait tous les niveaux de l'Organisation, y compris les postes de haut rang. Elle a jugé utile que les précisions fournies par le directeur général concernant les procédures applicables à cette évaluation ainsi que la présentation des résultats à l'Assemblée en 2007 apparaissent clairement dans le corps du rapport de la présente session.

45. La délégation de la Suisse a souhaité remercier le directeur général pour les précisions qu'il a fournies sur sa proposition relative aux indemnités au titre de la cessation de service énoncée dans le paragraphe 18 du document WO/CC/54/2. Elle a estimé qu'il serait utile que les précisions données par le directeur général figurent dans le corps du rapport de la présente session.

46. En conclusion, la délégation a indiqué qu'elle serait heureuse de continuer à travailler avec la nouvelle équipe dirigeante de l'OMPI et a souhaité remercier ses membres pour la bonne coopération avec l'équipe actuelle dont ils ont fait preuve jusqu'à présent. Elle a aussi souhaité un grand succès à tous les futurs membres dans l'exécution de leur mandat.

47. La délégation du Maroc s'est félicitée des efforts louables et incessants déployés par le directeur général, M. Kamil Idris, et par les États membres dans leurs activités en faveur de l'Organisation. Elle a aussi félicité le directeur général, notamment pour la qualité des consultations menées qui ont conduit à ces résultats et, en particulier, la qualité du document présenté au comité.

48. La délégation a pleinement souscrit à la déclaration formulée par le représentant du Nigéria au nom du groupe des pays africains et appuyé les propositions du directeur général concernant ces nominations. Selon elle, ce mode de nomination traduit les efforts déployés par le directeur général pour établir dans la mesure du possible un équilibre géographique et renforcer la présence des femmes. Les chiffres et les pourcentages cités dans le paragraphe 3 du document WO/CC/54/2 l'attestent largement. La délégation a félicité les candidats désignés pour leur compétence, leur qualité professionnelle de haut niveau et leur expérience qui leur garantissent un succès certain dans l'avenir. Elle a aussi exprimé ses remerciements à Mme Rita Hayes et à M. Geoffrey Yu pour leurs efforts permanents et inlassables et leur contribution notable aux travaux de l'Organisation.

49. La délégation de l'Inde a appuyé les nominations proposées aux postes de vice-directeur général et de sous-directeur général. Elle a espéré que, au vu de la nouvelle composition de l'équipe dotée de quatre vice-directeurs généraux et de trois sous-directeurs généraux et sous la direction efficace du directeur général, l'OMPI continuerait de s'employer à rendre le régime international de la propriété intellectuelle mieux adapté aux besoins et exigences de l'ensemble des États membres, en particulier aux aspirations des pays en développement dans le domaine du développement.

50. La délégation de l'Inde a déclaré que son avis favorable était fondé sur sa confiance dans le pouvoir discrétionnaire du directeur général de déterminer la composition et la structure de son groupe de la haute direction. Il ressort de sa proposition telle qu'elle est énoncée dans le document WO/CC/54/2, que le directeur général a gardé à l'esprit la poursuite des objectifs essentiels que sont la représentation équilibrée des pays développés et en développement ainsi qu'une meilleure représentation géographique au sein du personnel de l'Organisation, en particulier au niveau des hauts dirigeants. Les candidats désignés par le directeur général ont une très haute compétence, de l'expérience et le savoir-faire nécessaire pour gérer efficacement l'Organisation. En effet, la plupart des candidats qu'il est proposé de nommer ou de renommer ont une longue expérience professionnelle au sein de l'Organisation.

51. La délégation de l'Inde a fait part de sa satisfaction en ce qui concerne la façon compétente et professionnelle dont M. Geoffrey Yu, vice-directeur général chargé du secteur du développement économique, s'est acquitté de ses tâches depuis son entrée en fonction en décembre 2003, indiquant que sa contribution avait été importante et digne d'être signalée.

La délégation de l'Inde est particulièrement heureuse de noter que M. Narendra Sabharwal assumerait le poste de vice-directeur général actuellement occupé par M. Geoffrey Yu pour une période de trois ans à compter du 1^{er} décembre 2006, ainsi que l'a décidé le Comité de coordination à sa dix-septième session extraordinaire tenue en septembre 2003 (WO/CC/50/3). M. Sabharwal a une longue expérience professionnelle au sein de l'OMPI, au cours de laquelle il a lancé, prévu, mis en œuvre et supervisé le programme de coopération pour le développement de l'OMPI pour la région Asie et Pacifique, parallèlement à diverses autres responsabilités spécifiques. Avant d'entrer au service de l'OMPI en 1991, il a été un membre éminent de l'administration indienne pendant 26 ans au cours desquels il a apporté des contributions remarquables aux différents postes qu'il a occupés au sein du Gouvernement de l'Inde.

52. En conclusion, la délégation de l'Inde a réaffirmé son soutien en ce qui concerne les candidats qu'il est proposé de nommer aux postes de vice-directeur général et de sous-directeur général et a présenté des vœux de succès à la nouvelle équipe.

53. La délégation du Pakistan a indiqué qu'elle appuyait sans réserve la déclaration faite par la délégation de la Thaïlande au nom du groupe des pays asiatiques, ainsi que les propositions présentées par le directeur général concernant les nominations aux postes de vice-directeur général et de sous-directeur général. Elle a remercié en particulier le vice-directeur général sortant, M. Geoffrey Yu, pour son importante contribution aux travaux de l'Organisation, soulignant que son engagement, son dévouement et son professionnalisme feraient date dans l'histoire de l'OMPI. La délégation du Pakistan a également exprimé sa gratitude à la vice-directrice générale sortante, Mme Rita Hayes, pour sa contribution aux travaux de l'Organisation et s'est félicitée du renouvellement des mandats de MM. Philippe Petit, Francis Gurry et Ernesto Rubio aux postes de vice-directeur général et de sous-directeur général, respectivement. La délégation a également appuyé les nouvelles nominations au poste de vice-directeur général de MM. Narendra Sabharwal et Michael Keplinger, ainsi que de celle de Mme Wang Binying au poste de sous-directrice générale. Toutes ces nominations sont fondées sur la compétence et le professionnalisme des candidats, ainsi qu'il ressort des curriculum vitae présentés. La délégation a formé le vœu que la nouvelle équipe, sous la direction du directeur général, établisse de nouvelles normes de professionnalisme, de compétence et de réussite dans les travaux de l'Organisation. Tout en émettant certaines réserves concernant la microgestion de l'Organisation, la délégation du Pakistan a déclaré adhérer sans réserve à la procédure de consultations étendues ayant débouché sur un consensus sur cette question au sein du comité, comme l'indiquent toutes les déclarations faites jusqu'ici. Elle a espéré que ce même esprit se manifesterait dans d'autres secteurs de l'Organisation, afin de lui permettre de travailler dans l'intérêt de tous ses membres.

54. La délégation de l'Uruguay s'est félicitée des nominations proposées et a souligné que l'Uruguay soutenait de longue date le directeur général et ses propositions de nomination. Elle s'est déclarée particulièrement honorée de voir que l'équipe proposée comprenait un collègue uruguayen, représentant l'Amérique latine. Elle a également exprimé sa gratitude pour le professionnalisme et l'excellent travail effectué par les vice-directeurs généraux sortants, Mme Rita Hayes et M. Geoffrey Yu, et a fait sienne la déclaration du Pérou au nom du GRULAC.

55. La délégation de la France a appuyé la déclaration faite par la Suisse au nom du groupe B et a fait part de son attachement au rôle joué par l'Organisation dans la création d'un cadre international propice à la créativité et à l'inventivité en tant que source de progrès économique et de croissance, grâce notamment à la fourniture de services et de conseils aux

autorités nationales chargées des systèmes de protection de la propriété intellectuelle et de l'administration des systèmes d'enregistrement. La délégation a indiqué qu'il convenait de replacer le rôle essentiel joué par la haute direction dans le contexte du travail considérable accompli par le Bureau international et de la réponse aux importantes attentes des États membres de l'Organisation. Le choix de l'équipe dirigeante revêt une importance particulière, et la liste des candidats proposés aux postes de vice-directeur général et sous-directeur général pour les trois prochaines années répond pleinement aux attentes de la communauté internationale de la propriété intellectuelle et des États membres. C'est pourquoi, la délégation a appuyé sans réserve la proposition du directeur général et a félicité celui-ci pour les efforts qu'il a déployés en vue de présenter une proposition équilibrée tenant pleinement compte des différentes aspirations et qui constitue une garantie pour l'avenir de l'Organisation.

56. La délégation de la Fédération de Russie a adhéré sans réserve à la déclaration faite par la délégation du Japon concernant le rôle majeur joué par la propriété intellectuelle, qui est devenue un outil très précieux pour les pays dans l'économie mondialisée et n'est plus un domaine réservé aux juristes. Cela donne la mesure de l'importance de la question dont est saisi le Comité de coordination concernant la gestion de l'Organisation. En effet, cette question déterminera la mesure dans laquelle l'Organisation sera à même de répondre aux défis du monde actuel, ce qui est d'une importance particulière par les pays en voie de transformation vers l'économie du savoir. La délégation s'est félicitée du processus de consultation qui a eu lieu et qui a permis de déboucher sur cette proposition équilibrée du directeur général. Elle s'est également réjouie de la nomination proposée de MM. Philippe Petit, Francis Gurry et Michael Keplinger au poste de vice-directeur général et a souligné l'importance du droit d'auteur et des droits connexes et la nécessité de voir l'équipe traiter cette question de manière plus approfondie. Cela étant, elle a fait part de sa surprise de constater qu'il était proposé de nommer Mme Wang Binying (Chine) à un poste de sous-directrice générale alors que, au cours des consultations, il avait été recommandé de la nommer au poste de vice-directrice générale, et a déploré de n'avoir pas été informée de cette situation plus tôt afin de réagir en conséquence. Elle a indiqué que, compte tenu des énormes défis auxquels sont confrontés les pays en pleine croissance économique tels que la Chine, la Fédération de Russie et les pays d'Asie centrale, il serait important qu'ils soient représentés non seulement au niveau des sous-directeurs généraux, mais plutôt au niveau des vice-directeurs généraux. Elle s'est associée sans réserve aux souhaits exprimés par d'autres délégations concernant une meilleure représentation géographique et a insisté sur la nécessité d'une plus forte représentation de la Russie, non seulement au niveau de la haute direction, mais également dans l'ensemble de la structure de l'Organisation, espérant que cette nécessité sera davantage prise en considération dans l'avenir. La délégation a conclu en remerciant les vice-directeurs généraux sortants pour leur énorme contribution aux travaux de l'Organisation et a formulé tous ses vœux de succès à la nouvelle équipe, l'assurant du soutien de la Fédération de Russie dans la promotion du rôle de la propriété intellectuelle dans le monde.

57. La délégation de Madagascar s'est associée aux déclarations faites par la délégation du Nigéria au nom du groupe des pays africains et a approuvé les nominations décidées par le directeur général aux paragraphes 19 et 21 du document WO/CC/54/2. Elle s'est félicitée de la possibilité de continuité qui était une nouvelle fois offerte, en tant que garantie d'efficacité, et souhaite à l'équipe un plein succès. Elle a également appuyé les observations du coordonnateur du groupe des pays africains au sujet de la dernière phrase du paragraphe 17, qui est liée aux paragraphes 18 et 21 retirés par le directeur général. De l'avis de la délégation, il conviendrait de retirer également la dernière phrase du paragraphe 17 afin de préciser pleinement les choses.

58. La délégation du Nigéria, parlant au nom du Nigéria, a souhaité remercier M. Kamil Idris pour avoir nommé M. Geoffrey Onyeama au poste de sous-directeur général. Le Nigéria s'est dit très honoré de cette nomination et a souhaité qu'il soit dûment pris note de la reconnaissance qu'il témoignait envers Son Excellence, de sa gentillesse et de la considération respectueuse que lui inspirait la personne nommée à ce poste. La délégation s'est dite convaincue que M. Onyeama était bien placé pour remplir la fonction de sous-directeur général au sein de l'OMPI. Elle a ajouté que M. Onyeama était fonctionnaire de l'Organisation depuis environ 26 ans et qu'il était entré en fonction en qualité d'administrateur principal de programme avant de devenir directeur dans le même département. Cette longue période dans le même département lui avait apporté l'expérience requise pour remplir avec compétence la fonction de sous-directeur général, à la satisfaction de tous les États membres. La délégation du Nigéria était d'avis que M. Onyeama travaillerait non seulement pour l'Afrique mais également pour l'Organisation dans son ensemble, notamment en vue d'en promouvoir l'édification, d'en améliorer l'efficacité et d'atteindre tous les objectifs prévus ou fixés par les États membres. La délégation a ajouté que sa déclaration serait incomplète si elle n'exprimait pas sa plus profonde reconnaissance envers tous les pays africains pour leur soutien à M. Onyeama, et même envers tous les États membres de l'OMPI. À cet égard, la délégation a souhaité s'associer aux autres délégations qui étaient intervenues favorablement au sujet des vice-directeurs généraux sortants, à savoir Mme Rita Hayes et M. Geoffrey Yu. Elle a souhaité réitérer le soutien sans faille que leur vouaient ses éminents délégués, ajoutant qu'elle aurait l'occasion, à un moment opportun, d'exprimer plus largement sa satisfaction quant à leur service. Leur mandat n'étant pas encore arrivé à terme, la délégation a déclaré qu'elle attendrait cette échéance pour formuler les mots appropriés.

59. La délégation de la Finlande a tenu à remercier Mme Rita Hayes et M. Geoffrey Yu pour leurs excellents efforts en faveur de l'OMPI.

60. La délégation de la Finlande a déclaré qu'elle avait eu grand plaisir à travailler avec eux sur un plan pratique. La coopération avait été très efficace, aussi tenait-elle à adresser des remerciements mérités à Mme Rita Hayes et à M. Geoffrey Yu.

61. La délégation de la Finlande a également souhaité féliciter les membres de la nouvelle équipe. Il pouvait, certes, y avoir une certaine déception parmi les États membres et les groupes, comme on avait pu le constater lors de la réunion. Cependant, la délégation de la Finlande tenait à féliciter le directeur général Kamil Idris car il avait de nouveau constitué une bonne équipe et elle lui a adressé ses meilleurs vœux ainsi qu'à sa nouvelle équipe. La délégation a conclu en indiquant que la valeur de la propriété intellectuelle ne cessait de croître grâce aux travaux du directeur général, ce qui était très important non seulement sur un plan individuel mais à l'échelle mondiale.

62. La délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré souscrire pleinement à la déclaration faite par la Suisse au nom du groupe B et a souhaité ajouter sa voix à celle des délégations qui ont reconnu les services remarquables rendus par les vice-directeurs généraux sortants, Mme Rita Hayes et M. Geoffrey Yu. La délégation a souhaité à ces derniers plein succès pour l'avenir. Elle a également remercié le Secrétariat de l'OMPI et son personnel pour le travail difficile qu'ils accomplissent habituellement afin d'assurer le service de cette réunion et des autres réunions et elle a félicité le directeur général d'avoir supprimé les paragraphes 18 et 21 du document WO/CC/54/2 en confirmant que les postes qui sont à l'examen seront

subordonnés aux résultats de l'étude bureau par bureau de l'OMPI. La délégation a considéré que la réalisation rapide de l'étude bureau par bureau aidera à renforcer et à améliorer l'Organisation.

63. La délégation du Brésil a déclaré qu'elle faisait partie des membres de l'OMPI qui avaient reconnu au directeur général la latitude de présenter des propositions de nomination conformément aux règles et procédures applicables de l'OMPI. Elle a souligné qu'elle a exprimé ses vues sur la question dans la stricte limite des consultations informelles organisées par le directeur général, M. Kamil Idris, par l'intermédiaire des groupes régionaux de l'OMPI. Elle s'est efforcée de ne pas intervenir dans le jugement du directeur général quant à son choix des personnes proposées pour les postes de vice-directeurs généraux et de sous-directeurs généraux, également parce qu'elle partait du principe que les membres du Bureau international étaient au service de l'Organisation et qu'ils ne représentaient pas des États membres déterminés. Cette neutralité était d'une importance extrême pour le fonctionnement de l'OMPI en tant qu'organisation internationale et plus particulièrement dans le cadre plus large du système des Nations Unies. La délégation du Brésil a souscrit à la déclaration faite au nom du GRULAC par son coordinateur régional, le Pérou, et a mis l'accent, dans cette déclaration, sur le fait que le GRULAC s'estimait sous-représenté à la fois en termes généraux et en nombre si l'on considère le personnel de l'OMPI dans son ensemble, parmi lequel certains pays comptent plus de 300 ressortissants, d'autres 70, d'autres 80. Le Brésil a recensé jusqu'à présent cinq ressortissants; toutefois, naturellement, la délégation ne parlait pas seulement au nom du Brésil mais au nom de tous les membres qui pouvaient estimer qu'il y avait peut-être là un point à considérer et que, en tout état de cause, il conviendrait de parvenir à une situation plus représentative, davantage fondée sur le principe d'une répartition géographique équitable que la délégation aimerait voir appliqué à tous les niveaux du Bureau international.

64. Cela dit, la délégation du Brésil a rendu hommage à M. Ernesto Rubio, haut fonctionnaire du Bureau international, ressortissant d'un pays du GRULAC, l'Uruguay, et a indiqué qu'elle souscrivait à son travail. À cet égard, la délégation a proposé que le directeur général pourrait éventuellement élaborer des propositions quant à la façon de traiter de la question de la répartition géographique à tous les niveaux de l'Organisation en vue d'améliorer cette répartition à l'avenir.

65. En conclusion, la délégation du Brésil a remercié les vice-directeurs généraux qui allaient quitter leurs fonctions, M. Geoffrey Yu et Mme Rita Hayes, pour le travail qu'ils ont accompli. Elle a rendu hommage à leurs qualités en tant que personnes et dans leur travail, et leur a adressé ses meilleurs vœux pour la suite de leurs activités. Enfin, la délégation du Brésil a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres de l'équipe de haute direction.

66. La délégation de l'Algérie a salué les efforts déployés par le directeur général afin d'assurer une complète transparence sur la manière dont les activités sont entreprises à l'OMPI. Ses propositions sont extrêmement pertinentes, transparentes et claires, tout comme l'ensemble de la procédure de nomination. La délégation a fait sienne la déclaration du Nigéria au nom du groupe des pays africains à cet égard et a exprimé ses remerciements aux membres sortants, Mme Rita Hayes et M. Geoffrey Yu, pour l'ensemble du travail qu'ils ont accompli au cours de leur mandat. La délégation de l'Algérie a appuyé les nominations proposées par le directeur général. Elle a estimé que ces nominations contribueraient notamment à promouvoir la répartition géographique ainsi qu'une représentation appropriée des hommes et des femmes au sein de l'OMPI. Tout en appuyant les propositions du directeur général, ainsi que les propositions visant à supprimer les paragraphes 18 et 21, la

délégation de l'Algérie a souscrit à la proposition présentée par le Nigéria au nom du groupe des pays africains, tendant à supprimer également la dernière phrase du paragraphe 17 du document WO/CC/54/2.

67. La délégation du Chili a adhéré à la proposition du directeur général et a félicité les vice-directeurs généraux et les sous-directeurs généraux pour leur élection, en particulier M. Ernesto Rubio, tout en remerciant les vice-directeurs généraux sortants pour le travail accompli. La délégation a fait sienne la déclaration dont a donné lecture la délégation du Pérou au nom du GRULAC et a insisté sur la question d'une meilleure représentation géographique. Il a déclaré comprendre les préoccupations des autres membres compte tenu de la surreprésentation d'autres groupes régionaux. Elle a indiqué par ailleurs que l'interprétation en anglais de la déclaration du GRULAC était contraire à l'intention de ce groupe. La traduction en anglais était la suivante : "nous comprenons la raison d'être de la composition des groupes régionaux. Nous reconnaissons qu'il y a un groupe constitué d'un seul membre alors qu'il en existe un autre constitué de près de 50 membres". Ce que le GRULAC voulait dire en espagnol, c'est qu'il était difficile de comprendre le principe de la composition des groupes régionaux à l'OMPI, et notamment comment un groupe pouvait être constitué d'un membre alors qu'un autre en comptait près de 50. Enfin, la délégation a insisté sur l'appel du GRULAC en faveur du lancement d'un processus pour remédier à cette carence. Ce n'est que lorsque tous les membres se sentiront plus ou moins représentés aux différents postes de l'Organisation qu'ils pourront avoir le sentiment d'appartenir à l'Organisation et que celle-ci leur appartient.

68. La délégation de la République populaire démocratique de Corée s'est associée à la déclaration faite par l'éminent délégué de la Thaïlande au nom du groupe des pays asiatiques. Elle a souscrit sans réserve à la proposition du directeur général, M. Kamil Idris, concernant la nomination des nouveaux vice-directeurs généraux et sous-directeurs généraux. La délégation s'est également félicitée de l'excellent travail accompli par les vice-directeurs généraux et sous-directeurs généraux sortants et leur a formulé ses meilleurs vœux pour l'avenir. La délégation a saisi cette opportunité pour réaffirmer son appui au directeur général et à sa nouvelle équipe et l'a assuré de sa volonté de poursuivre son étroite coopération. L'expérience est un atout précieux pour la promotion de la propriété intellectuelle dans le monde.

69. La délégation de la Côte d'Ivoire a appuyé sans réserve la déclaration faite par la délégation du Nigéria au nom du groupe des pays africains et a félicité le directeur général pour la manière avec laquelle il avait mené les consultations ayant débouché sur les propositions soumises au Comité de coordination et pour avoir établi une proposition équilibrée, qui est la meilleure garantie du soutien des différents membres de l'Organisation. La délégation a souscrit sans réserve aux propositions du directeur général et a formulé ses vœux de succès à la nouvelle équipe, tout en réitérant le souhait exprimé par le groupe des pays africains de voir supprimer la dernière phrase du paragraphe 17 du document WO/CC/54/2.

70. La délégation de la Turquie a pleinement souscrit à la déclaration formulée par la Suisse au nom du groupe B et a remercié le directeur général d'avoir proposé ce nouveau groupe de la haute direction. Elle a souligné l'importance des nominations au mérite et la nécessité d'une certaine continuité. En conclusion, elle a remercié Mme Rita Hayes et M. Geoffrey Yu pour leur contribution précieuse aux travaux de l'Organisation, rendu hommage au travail accompli par M. Petit dans l'intérêt de toutes les régions et présenté ses vœux de succès à l'ensemble du nouveau groupe de la haute direction.

71. La délégation du Mexique a dit qu'elle souhaitait tout d'abord bien préciser qu'elle appuyait pleinement la déclaration faite au nom du GRULAC par l'éminente délégation du Pérou, en sa qualité de coordonnatrice du GRULAC. Elle a aussi dit souhaiter féliciter le directeur général, M. Idris, de l'excellence avec laquelle il a conduit les consultations qui lui ont permis de mettre au point les propositions, entièrement approuvées par la délégation du Mexique, relatives à la nomination des nouveaux vice-directeurs généraux et sous-directeurs généraux. Elle a aussi souhaité s'associer aux félicitations adressées aux fonctionnaires sortants, renouveler son soutien au directeur général et à sa nouvelle équipe et offrir à celui-ci l'assurance que le Mexique continuera à travailler pied à pied et main dans la main avec eux pour faire en sorte que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle devienne réellement une organisation du XXI^e siècle.

72. Le directeur général a remercié le président pour l'excellence avec laquelle il avait conduit cet événement important et historique, ainsi que toutes les délégations pour leur appui aux propositions qu'il avait soumises au comité. Il a ajouté qu'il avait pris note avec grand intérêt de toutes les observations, notes et suggestions pertinentes et importantes faites par les différentes délégations et a appelé l'attention du président sur un point important soulevé par plusieurs délégations, concernant la répartition géographique équitable des postes à l'OMPI. Il s'est référé à des données statistiques importantes mentionnées à la page 2 du document WO/CC/54/2. Il a cité brièvement le contenu de ce document : "Le nombre d'États membres représentés au sein du personnel de l'Organisation est passé de 68 en décembre 1997 à 94 en mai 2006, ce qui représente une augmentation de 28%. La proportion de femmes dans les catégories professionnelle et supérieures est passée de 63 sur 209 (30%) en décembre 1997 à 184 sur 433 (42%) en mai 2006, ce qui représente une augmentation de 12% de la participation des femmes dans lesdites catégories." Le directeur général a indiqué que, bien entendu, dans la catégorie des services généraux, la représentation des femmes n'était pas aussi élevée, ce dont M. Juan Antonio Toledo peut témoigner. Cela étant, le directeur général a ajouté qu'il était également intéressé par cette importante question de la répartition équitable des postes, qui mérite l'attention et l'intérêt de l'ensemble des membres. Par ailleurs, le directeur général a souligné la disponibilité du Bureau international, indiquant que cet élément important devrait également être pris en considération lors de l'examen de la question des ressources. Cette question importante – la répartition équitable des postes – procède de considérations historiques et politiques et vise à s'assurer l'efficacité et la compétence des candidats proposés afin de garantir en définitive le bon déroulement des activités requises par ces postes. Le directeur général a indiqué que, si ces cinq éléments étaient pris en considération, il se féliciterait de les examiner, de même que ses collaborateurs, que ce soit dans le cadre d'une étude bureau par bureau, d'une évaluation, d'une enquête ou d'une suggestion. Le directeur général a ajouté qu'il était prêt à débattre toute proposition comme celles présentées devant le comité afin d'améliorer l'analyse de cet élément important qu'est la répartition géographique équitable. Le directeur général a reconnu que ce qui avait été accompli depuis 1997 n'était pas une tâche aisée, compte tenu notamment des ressources et des postes disponibles.

73. Le conseiller juridique a indiqué que, selon lui, la question posée par le Nigéria se rapportait au statut de la dernière phrase du paragraphe 17. Selon cette phrase, "... sans préjudice de toute nouvelle nomination par l'intermédiaire du Comité de coordination, à l'expiration de leur mandat, aucun des vice-directeurs généraux et sous-directeurs généraux sortants ne restent au service de l'Organisation". Le conseiller juridique a ajouté que, dans sa déclaration liminaire, le directeur général avait proposé que le Comité de coordination ne tienne pas compte des paragraphes 18 et 21. Le paragraphe 21 était le paragraphe de décision qui aurait confirmé la proposition figurant dans la dernière phrase du paragraphe 17. Le

paragraphe de décision n° 21 indiquait expressément que les vice-directeurs généraux et les sous-directeurs généraux ne resteraient pas au service de l'Organisation à l'expiration de leur mandat. Ce paragraphe de décision ayant été écarté par le Comité de coordination, la dernière phrase du paragraphe 17 demeurait à titre de simple proposition sur laquelle le Comité de coordination n'aurait pas à prendre de décision.

74. La délégation du Nigéria a exprimé ses remerciements au conseiller juridique pour cette opinion et a réaffirmé que, selon elle, la suppression du paragraphe 21 entraînait la suppression de la dernière phrase du paragraphe 17.

75. Le Comité de coordination a souscrit à la proposition du directeur général de ne pas tenir compte des paragraphes 18 et 21 du document WO/CC/54/2.

76. Le Comité de coordination a approuvé les nominations de MM. Philippe Petit, Francis Gurry et Michael Keplinger au poste de vice-directeur général pour la période allant du 1^{er} décembre 2006 au 30 novembre 2009.

77. Le Comité de coordination a donné un avis favorable sur

i) le reclassement d'un poste D-2 au grade de sous-directeur général pour la période allant du 1^{er} décembre 2006 au 30 novembre 2009; et

ii) les nominations de MM. Ernesto Rubio et Geoffrey Onyeama et de Mme Wang Binying au poste de sous-directeur général pour la période allant du 1^{er} décembre 2006 au 30 novembre 2009.

[L'annexe suit]